

**Ministry of Education
Inclusive Education Branch**
13th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 326-8199
Facsimile (416) 325-7019

**Ministère de l'Éducation
Direction de l'éducation inclusive**
13^e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 326-8199
Télécopieur 416 325-7019



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Ruth Flynn
Directrice
Direction de l'éducation inclusive

DATE : Le 18 juin 2010

OBJET : **Réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive (EEI)**

Au nom de la Direction de l'éducation inclusive, j'aimerais vous exprimer ainsi qu'à votre personnel ma reconnaissance et mes remerciements pour votre concours à la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive à l'échelle du conseil scolaire et dans nos écoles.

J'ai le plaisir de vous informer de l'octroi par le ministère d'une subvention de 125 000 \$, ce qui représente une augmentation de 25 000 \$ par rapport à l'an dernier, à chacun des sept réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive (EEI), soit les six réseaux régionaux de langue anglaise et le réseau provincial de langue française pour 2010-2011.

Veillez noter que la subvention ne peut servir à l'embauchage du personnel du conseil scolaire.

Résultats et éléments livrables

Afin de favoriser la mise en œuvre efficace des points prioritaires de la Stratégie et de continuer à mettre en valeur et à maintenir les capacités de nos systèmes scolaires, la subvention devrait servir essentiellement à des activités pour appuyer:

- la mise en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive des conseils scolaires, y compris une ligne directrice sur les adaptations pour diverses religions,
- l'intégration des principes régissant l'équité et l'éducation inclusive dans les plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles,
- l'examen par les écoles des stratégies et pratiques appliquées en classe pour s'assurer qu'elles s'harmonisent aux politiques d'équité et d'éducation inclusive et les favorisent à l'échelle de l'école.

Les réseaux de mise en œuvre EEI continueront de se rencontrer, de collaborer, de partager des stratégies et des pratiques efficaces et de renforcer les capacités dans les communautés scolaires en aidant les conseils scolaires à :

1. collaborer et établir des partenariats avec d'autres conseils scolaires pour identifier et éliminer les obstacles systémiques et préjugés discriminatoires liés à l'apprentissage des élèves, et encourager la participation des parents.
2. échanger dans tous les réseaux des stratégies, des pratiques prometteuses, des ressources sur l'équité et l'éducation inclusive, mais aussi les défis que celle-ci pose, y compris l'engagement des parents;
3. partager les stratégies de consultation des parents et de la communauté dans sa diversité afin de faciliter les activités des conseils scolaires qui sont liées à la révision ou l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques d'équité et d'éducation inclusive.
4. faciliter la formation du personnel scolaire et de celui des conseils scolaires sur le leadership en matière d'équité et d'éducation inclusive et de participation des parents.

Établissement de rapports et responsabilité

En vertu d'un accord de paiement de transfert, la subvention sera versée au conseil scolaire responsable ou co-responsable du réseau provincial de mise en œuvre EEI. Veuillez noter que la subvention doit être utilisée avant le **31 mars 2011**. Chaque réseau de mise en œuvre EEI présentera au ministère au plus tard le **30 juin 2011** un rapport final sur les résultats et les éléments livrables, comme expliqué ci-dessus.

Le ministère invite les conseils scolaires de chaque réseau à exprimer leur intérêt à devenir un conseil scolaire responsable ou co-responsable du réseau provincial de mise en œuvre EEI ou à continuer d'en être un. On demande aux conseils scolaires de contacter la ou le responsable de l'équité et de l'éducation inclusive de leur bureau régional au plus tard le **25 juin 2010** pour exprimer leur intérêt (liste jointe)

Depuis la formation des réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive, les conseils scolaires responsables ou co-responsables, de concert avec la ou le responsable de l'équité et de l'éducation inclusive de leur bureau régional, travaillent assidûment pour coordonner les différentes activités des réseaux et des conseils et faciliter ainsi la bonne mise en œuvre de la Stratégie. **Afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'équité dans les conseils scolaires de l'Ontario, le ministère maintiendra son soutien aux réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive.**

Je vous remercie à nouveau de votre excellent travail et de votre engagement. Nous nous réjouissons de travailler de concert avec nous au cours de la prochaine année pour nous efforcer ensemble d'améliorer le **bien-être** et les résultats des élèves et de réduire les écarts.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Original signed by

Ruth Flynn